

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2022

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de convocation

10 novembre 2022

Objet de la délibération

Convention relative à la mise
à disposition d'un véhicule
par le CCAS

L'an deux mille vingt-deux, le 18 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. PARCINEAU, Mme PELTIER, M. PÉANNE, M. AUBRY, Mme AUTRET, Mme LETIN, M. COCHARD, Mme EL HAOUCHI, M. BURGUIÈRE, Mme BERTRAND, M. THOMAS, Mme SZEZWYK, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ.

Absents excusés : M. LOISEAU (pouvoir à M. FERNANDÈS), Mme RICHARDSON (pouvoir à M. ALLUIN), Mme HOURLIER (pouvoir à M. KASPAR), M. BRIET (pouvoir à M. PARCINEAU), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD, Mme ROLLOT (pouvoir à Mme NAZE)

Absents : M. HERVÉ, M. VERGNAUD, M. BOULLEAUX.

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Madame la Maire informe l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a fait l'acquisition d'un véhicule électrique d'occasion de type RENAULT Zoé pour les besoins du service et notamment de l'agent qui se déplace régulièrement à SENS et dans l'Auxerrois.

Le CCAS propose de mettre ce véhicule à disposition de la Commune quand il n'est pas utilisé.

Madame la Maire indique que le véhicule sera affecté prioritairement au responsable du centre technique municipal pour ses déplacements hors et sur le territoire communal dans le cadre des besoins du service et sur son temps de travail. Elle précise que les charges financières seront réparties entre le CCAS et la Commune au prorata des kilomètres parcourus.

Elle propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition du véhicule avec le CCAS.

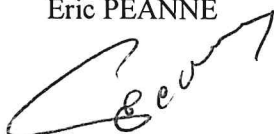
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances réunie le 10 novembre 2022,

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition d'un véhicule du CCAS.

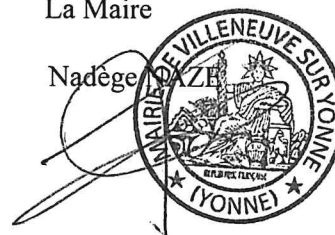
Le Secrétaire

Éric PÉANNE



La Maire

Nadège NAZE



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le 02/12/2022



ID : 089-218904647-20221118-2022_094-DE